

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 SEPTEMBRE 2016

COMPTE-RENDU

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille seize, le jeudi vingt-deux septembre à vingt heures cinq, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille seize, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Francis MORIN qui a donné pouvoir à M. Larbi LEBIB,
M. François VIGNERON qui a donné pouvoir à Mme Nabila AKKOUCHE,
M. Philippe LE NAOUR qui a donné pouvoir à Mme Nicole RIOU,
Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN qui a donné pouvoir à M. Azzédine TAÏBI,
Mme Françoise ABDERIDE qui a donné pouvoir à M. Nicolas STIENNE,
Mme Karina KELLNER qui a donné pouvoir à M. Mathieu DEFREL,
M. Lamine SAÏDANE qui a donné pouvoir à Mme Najia AMZAL,
M. Erol ERSAN qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude DE SOUZA,
Mme Favella HIMEUR qui a donné pouvoir à Mme Farida AOUDIA-AMMI,
Mme Lidia AMZAL qui a donné pouvoir à Mme Najewa HAMMANI,
M. Madi BOINA BOINA qui a donné pouvoir à Mme Evelyne SEEGER,
M. Sean NKOLO MAYE qui a donné pouvoir à Mme Marie- Claude GOUREAU,
M. Laurent TUR qui a donné pouvoir à M. Julien MUGERIN

Étaient Absents : M. Khader ABDELLALI

Sont arrivés en cours de séance : M. François VIGNERON à l'affaire n° 4

Secrétaire de séance : Mme Sylvie JEANNOT

Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

DESIGNE Madame Sylvie JEANNOT, conseillère municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 mai 2016

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 mai 2016.

Affaire n° 3 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2016

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2016.

Affaire n° 4 - Le projet de Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Paris - Le Bourget - Avis de la commune de Stains

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

RENOUVELLE un avis défavorable au Projet de Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Paris-le Bourget.

DEMANDE, si celui-ci est approuvé, la mise en place de mesures de restriction d'exploitation significatives, visant notamment à la limitation du trafic des avions de gros tonnage et l'interdiction totale du vol de nuit, notamment au regard des effets néfastes de l'absence de repos nocturne réparateur sur la santé, physique et mentale, des habitants.

DEMANDE, dès lors que celui-ci serait approuvé, que l'Etat soit garant de l'absence de conflit entre le PGS et le PEB afin de permettre aux habitants des zones violemment impactées par les nuisances renforcées, de bénéficier des indemnisations auxquelles ils ont droit du fait des dommages directs qu'ils vont subir.

MANDATE le Maire de Stains afin d'exercer toute action permettant de mettre en œuvre effectivement cette obligation d'indemnisation des stanois.

MANDATE le Maire de Stains afin d'exercer toute action visant à obtenir les indemnisations financières, - croissantes à proportion de la croissance des nuisances liées au volume de trafic, croissance elle-même autorisée au mépris des intérêts de la population stanoise -, au bénéfice de la collectivité publique municipale pour lui permettre de procéder aux travaux de protection suffisante contre les nuisances sonores renforcées subies et de préserver ainsi au mieux la poursuite de l'usage ordinaire quotidien de ces équipements d'intérêt public majeur.

Affaire n° 5 - Résiliation de la convention précaire de mise à disposition de terrains conclue au profit de l'association Les Jardins familiaux de Stains

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat), **2 voix contre** (Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Sean NKOLO MAYE par mandat) et **6 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE la résiliation de la convention précaire de mise à disposition de terrains conclue au profit de l'association Les Jardins familiaux de Stains.

FIXE la résiliation de la convention précaire de mise à disposition de terrains conclue au profit de l'association Les Jardins familiaux de Stains au 31 décembre 2016.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette résiliation et à procéder à son exécution.

Affaire n°6 - Retrait de la délibération n°5 du conseil municipal du 25 mai 2016 portant dénonciation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion des marchés d'approvisionnement de la ville de Stains conclu entre la commune et la société Nouveaux Marchés de France

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

PRONONCE le retrait de la délibération n°5 du Conseil municipal du 25 mai 2016 portant dénonciation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion des marchés d'approvisionnement de la ville de Stains conclu entre la commune et la société Nouveaux Marchés de France.

Affaire n°7a - Convention d'occupation précaire entre la commune de Stains et l'association Initiatives Solidaires

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE la convention d'occupation précaire, ci-annexée, avec l'association Initiatives Solidaires.

FIXE à 3€/m² le montant mensuel de la redevance d'occupation que devra verser trimestriellement à terme échu l'association Initiatives Solidaires à la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 7b - Convention d'occupation précaire entre la commune de Stains et l'association SFM AD

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE la convention d'occupation précaire, ci-annexée, avec l'association SFM AD.

FIXE à 3€/m² le montant mensuel de la redevance d'occupation que devra verser trimestriellement à terme échu l'association SFM AD à la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 7c - Convention d'occupation précaire entre la commune de Stains et l'association Régie de quartier

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE la convention d'occupation précaire, ci-annexée, avec l'association Régie de Quartier.

FIXE à 3€/m² le montant mensuel de la redevance d'occupation que devra verser trimestriellement à terme échu l'association Régie de Quartier à la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°8 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

DECIDE la suppression et la création des postes suivants :

| Postes à supprimer | Postes à créer | Date de la transformation | Nombre de poste |
|--|--|--------------------------------------|-----------------|
| Attaché territorial | Directeur général adjoint des services | Entrée en vigueur de la délibération | 1 |
| Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe | Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | Entrée en vigueur de la délibération | 1 |
| Educateur de jeunes enfants | Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | Entrée en vigueur de la délibération | 1 |
| Auxiliaire de puériculture | Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | Entrée en vigueur de la délibération | 1 |

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire n°9 - Programmation de la Dotation Politique de la Ville - Dotation Développement Urbain 2016

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE les projets programmés au titre de la Dotation Politique de la Ville 2016 tels que retracés dans le tableau ci-annexé.

Affaire n° 10 - Vivre et habiter mieux à Stains : Exonération de la Taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 50% pour les logements anciens achevés avant le 1er janvier 1989 faisant l'objet de dépenses destinées à économiser de l'énergie

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

APPROUVE l'exonération de la Taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 50% pour les logements anciens achevés avant le 1^{er} janvier 1989 faisant l'objet de dépenses destinées à économiser de l'énergie.

Affaire n° 11 - Marché public relatif à l'achat de pains

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN par mandat, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA- AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR par mandat)

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché public relatif à l'achat et à la livraison de pains frais, attribué à la société BLEDDOR, sise, 3 rue de Galilée - 75 116 PARIS, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 63 987,67€ HT, soient 67 711,82 € TTC et à prendre tous les actes et dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

** *** **

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance publique est levée à vingt-deux heures dix.

Le Maire,
Azzédine TAÏBI

